



Bulletin municipal n° 40

Le mot du Maire

Chers Thénacoises et Thénacois,

La fin de l'année 2023 est déjà arrivée, et nous voilà dans la mise en forme de ce bulletin municipal.

Au delà des évènements tragiques que les médias nous servent au quotidien, il m'est agréable de revenir vers vous afin de vous parler des évènements qui ont marqué notre commune au cours de cette année ainsi que des projets programmés pour cette nouvelle année.

Le fait marquant de l'année écoulée est le passage de témoin entre Jean-François DEVIER et Luc CELESTE, son remplaçant, qui a pris ses fonctions le 1^{er} août 2023.

Vous aurez l'occasion de l'apercevoir au cours des différentes tâches qu'il aura à accomplir sur tout le territoire communal.

Puisqu'il n'a pas pu être parmi nous lors de la cérémonie de départ de Jean-François, je profite de cette occasion pour lui souhaiter la bienvenue.

Afin de lui mettre entre les mains un outil stable et sécurisant, la municipalité a décidé de changer le tracteur.

La livraison d'un quatre roues motrices d'occasion, avec reprise de l'ancien, s'est faite courant octobre.

Au niveau des travaux de voirie, l'agglomération avait planifié des renforcements sur la route du Moulin et celle du Relais, travaux réalisés. Par contre la commune avait programmé des travaux sur le Sud, le Bourdarias et Biran, ceux-ci n'ont pas pu être réalisés en raison de l'arrivée de la pluie.

En cette fin d'année, toutes les habitations ont eu la visite d'un technicien de Véolia, mandaté par la CAB, pour faire un diagnostic et un contrôle des assainissements non collectifs. Cette démarche découle de la loi sur l'eau de 2002. Ce contrôle sera effectué tous les 8 ans et en cette fin d'année c'était le tour de notre commune.

Pour cette nouvelle année, nous verrons la mise en place des points d'apports volontaires, afin de collecter nos ordures ménagères, cette démarche sera conduite par le SMD3 (syndicat mixte des déchets de la Dordogne).

Le conseil municipal a, au préalable, en concertation avec le SMD3, choisit les emplacements qui semblaient les plus opportuns. Nous aurons ainsi sur le territoire 4 emplacements que nous avons choisis semi-enterrés. Les surfaces foncières liées à ces emplacements sont en cours d'acquisition par la commune.

Ce même syndicat va conduire les opérations de génie civil pour la mise en place de ces PAV durant le premier semestre 2024 avec une mise en service en suivant. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des dates plus précises.

En ce début d'année, la société CIRCET, mandatée par le syndicat mixte Périgord numérique, devrait déployer la fibre optique en aérien sur les supports Télécom, afin de desservir toutes les habitations. Dans le meilleur des cas, nous pourrions nous voir proposer des contrats de commercialisation en haut débit pour la fin d'année 2024.

Pour terminer ces quelques lignes, je tiens à adresser toute ma reconnaissance à l'égard de tout le personnel communal, et à remercier les associations qui œuvrent tout au long de l'année afin de proposer des animations empreintes de convivialité

Au nom de l'équipe municipale, nous vous adressons tous nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour 2024.

Jean-Jacques CHAPPELLET

CARNET

Naissances : Bienvenue à :

- ✚ Soanne, San, Yën LECOMTE, née le 02 juin 2023 à Bergerac (Dordogne)
Le conseil municipal formule ses meilleurs vœux de santé pour les nouveau-nés et félicite les parents

Mariages : félicitations à :

- ✚ Robert ORWIN et Diane FISHER, mariés le 10 juin 2023
- ✚ Slimane KRIZEZ et Solène DUMINY, mariés le 15 juin 2023
- ✚ Adrien CLOSSET et Annabelle LE GUYADER, mariés le 22 juillet 2023
- ✚ Anthony HENDRIX et Jolene HATAWAY, mariés le 26 août 2023
- ✚ Melissa MADRIGAL CAMACHO et Edwin CORRALES RAMIREZ, mariés le 23 septembre 2023
Le conseil municipal félicite les mariés de l'année ainsi que leurs familles.

Décès / Inhumations : condoléances aux familles de :

- ✚ Guy REY, décédé le 09 février 2023 à Bergerac. Inhumé à Thénac
- ✚ Guisette DA RODA, décédée le 11 février 2023. Inhumée à Thénac
- ✚ Georgette PAUL, décédée le 26 avril 2023 – Inhumée à Monbos
- ✚ Marcel REYNDERS, décédé le 19 septembre 2023 à Thénac
- ✚ Charles PAUL, décédé le 29 octobre 2023 – Incinéré – columbarium de Monbos
- ✚ Edithe PEYRONNET, décédée le 18 novembre 2023 – inhumée à Puyguilhem
- ✚ Raymond GEORGES, décédé le 28 novembre 2023 – Inhumé à Monbos
Le conseil municipal s'associe à la douleur des familles.

NOUVELLES BREVES

Subventions aux associations : La commune a voté les subventions 2023 lors de sa séance du 16 mars pour un montant de 4 600 € soit 26% de plus que 2022

A noter sur vos agendas :

- 7 avril : Repas des Chasseurs
- 26-27-28 avril : Winestock
- 4 mai : Repas des Festifs à Thénac
- 16 juin : Repas des anciens
- 29 juin : Feu de la Saint Jean à Puyguilhem
- 14 juillet : Vide grenier
- 24 novembre : Marché de Noël



Tarifs des salles :

Salle de Puyguilhem : Idéale pour des petits groupes d'un maximum de 40 personnes ; elle est très bien équipée ; cuisine avec vaisselle, frigo, four, lave-vaisselle

Tarifs d'utilisation de la salle de Puyguilhem uniquement aux habitants et aux associations de la commune

Habitants : 100 € ; Associations : Gratuit ; Caution pour tout utilisateur : 500 €

Préconisations liées à la l'utilisation de la salle : Musique interdite, 40 personnes maximum

Contact : M. Jean-Marc PIAZZETTA au 06.82.66.27.08

Salle de Thénac :

Tarifs d'utilisation de la salle des fêtes de Thénac depuis le 1^{er} janvier 2017 (délibération du 7 juillet 2016) :

Habitants de la commune :

Salle des fêtes et cuisine : 175 €

Salle seule : 100 €

Caution pour tout utilisateur : 500 €

Contact : M. Philippe BEYLAT au 07.80.06.34.98

Extérieurs commune :

450 €

250 €

Tarifs au gîte communal :

- chambre pour 2 personnes : 30 € la nuitée / 200 € la semaine
- chambre pour 3 personnes : 45 € la nuitée / 300 € la semaine
- chambre pour 4 personnes : 60 € la nuitée / 400 € la semaine
- le gîte complet (19 couchages) : 250 € la nuitée / 1 500 € la semaine

La semaine s'entend du samedi au samedi.

INFOS...

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 12 h 30 à 18 h 00
mardi de 8 h à 12 h 30
mercredi de 8 h à 13 h
vendredi de 8 h à 13 h

Renseignements :

Tel : 05.53.58.43.63
Adresse mail : thenac.mairie@wanadoo.fr

Permanence du Maire : le Maire reçoit en mairie le mardi et le vendredi de 10 h 30 à 12 h ou sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Sigoulès : ZAE Roc de la Peyre – 24240 Sigoulès - Tel / Fax : 05 53 23 32 28

DU 1/09 AU 30/06

Lundi : 9-12h / 14h-17h45
Mercredi : 9-12h / 14h-17h45
Jeudi : 14h-17h45
Samedi : 9-12h / 14h-17h45
Mardi et vendredi : Fermée
Dimanche : Fermée

DU 1/07 AU 31/08

Lundi : 7h30-13h
Mercredi : 7h30-13h
Jeudi : 7h30-13h
Samedi : 7h30-13h
Mardi et vendredi : Fermée
Dimanche : Fermée

Carte Nationale d'Identité et passeport:

Les communes les plus proches recevant les demandes sont Gardonne et Bergerac. Avant de vous rendre dans ces mairies, vous devez vous préinscrire sur Internet (<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>), puis prendre rendez-vous auprès de la mairie sélectionnée.



Gardonne ouverture du lundi au vendredi 9h/12h30 – 13h30/16h30 - Tel 05.53.23.50.70

Bergerac ouverture du lundi au vendredi 8h/12h – 13h30/17h30 - tel 05.53.74.66.66

Lamonzie Saint Martin : 05-53-73-54-47 – Rendez-vous sur www.gallia-demarches.fr

Les délais pour obtenir un rendez-vous sont très longs, n'attendez pas le dernier moment.

Règlementation feu

Arrêté préfectoral du 14 mars 2013

Du 1^{er} mars au 30 septembre - Tout brûlage est interdit – **Du 1^{er} octobre à fin février** – Autorisé mais soumis à déclaration en mairie.

Pour les professionnels, tous les brûlages sont interdits, les déchets verts doivent être amenés en déchetteries. Merci de respecter les règles de sécurité notées sur la déclaration de brûlage.

France Service

Pour 2024, les permanences de France Service seront les suivantes :

- ✓ **Le mercredi 24 avril à la mairie de Thénac de 8h à 12h**

Autres communes :

- ✓ Les mercredi 10 janvier et 20 mars à la mairie de Monestier
- ✓ Les mardi 6 février, 2 avril et 4 juin à la mairie de Sigoulès

Déléataire eau potable pour 2024 :

Le marché de délégation du service public de l'eau est arrivé à échéance au 31 décembre 2023.

Le SMAEP Coteaux Pourpres (syndicat mixte d'adduction d'eau potable) a relancé un marché qui débutera au 1^{er} janvier 2024.

C'est la société SAUR qui va prendre le relais de la société SUEZ dans la maintenance du réseau ainsi que de la facturation aux abonnés, pour une durée de 10 ans.

Les décisions importantes du Conseil Municipal en 2023

A retrouver en détail sur le site de Thénac (<https://thenac24.fr>)

Conseil municipal du 10 janvier 2023

- Acquisition portion de chemin rural du Félix
- Convention CNP assurances
- Choix du mode de collecte des ordures ménagères

Conseil municipal du 16 mars 2023

- Compte de gestion 2022
- Compte administratif 2022
- Affectation des résultats
- Subventions aux associations 2023
- Statuts ATD
- RLPI (publicité sur domaine public ou privé)
- Convention fourrière SPA
- Bourse au mérite

Conseil municipal du 05 avril 2023

- Taux 2023
- Budget 2023
- Rapport CLECT

Conseil municipal du 7 juin 2023

- Création de poste
- Redevance occupation des sols – Orange et Enédis
- Adhésion CDAS (action sociale)

Conseil municipal du 30 août 2023

- Passage à la M57
- Rapport SMAEP 2022 (eau potable)
- SMD - Positionnement des points d'apport volontaire
- Enquête publique chemin rural du Pey

Conseil municipal du 29 novembre 2023

- Décisions modificatives comptables
- Loyer 2024
- Compte épargne temps
- Référent déontologue et convention missions temporaires – CDG24
- CNP 2024
- CDAS 2024
- Motion contournement de Beynac

AEM : Association pour l'Eglise de Monbos

CLECT : Commission locale d'évaluation des Charges Transférées

CAB : Communauté d'Agglomération Bergeracoise

SDE24 : Syndicat Départemental d'électrification Dordogne

SMDE 24 : Syndicat Mixte des eaux de la Dordogne - **SIAEP** : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CDAS : Comité Départemental d'Action Sociale - **CNAS** : Comité National d'Action Sociale

SDIS : Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours

CCID : Commission communale des impôts directs

ATD : agence technique départementale, **DFCI** : Défense des Forêts Contre l'Incendie

Urbanisme : Rappel

Le certificat d'urbanisme d'information ou CUa : il permet d'obtenir des renseignements généraux sur une unité foncière. Il est demandé par les notaires dans le cadre d'une vente. Il se dépose en deux exemplaires et le **délai d'instruction est de 1 mois**.

Le certificat d'urbanisme opérationnel ou CUb : il permet de savoir si un terrain peut être utilisé pour la réalisation d'une opération déterminée. Il se dépose en quatre exemplaires et le **délai d'instruction est de 2 mois**.

Les certificats d'urbanisme a) et b) donnent des informations, ce ne sont pas des autorisations et ils ne garantissent pas l'obtention d'un permis de construire.

La déclaration préalable : elle est déposée, sauf cas particuliers, lorsqu'on souhaite :

- modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment sans en changer la destination ; changer la destination de locaux sans modification des façades ni des structures porteuses ; réaliser une construction, une extension ou créer une surface de plancher ou une emprise au sol entre 5 et 20m² ; édifier une clôture ; construire une piscine avec un bassin supérieur à 10 m² ; diviser une parcelle dans le but de construire (lotissement) ; etc.

La déclaration se dépose en 2 exemplaires et le **délai d'instruction est de 1 mois** sauf prolongation exceptionnelle.

Le permis de construire : il est nécessaire lorsqu'on souhaite :

– réaliser une ou des constructions d'une emprise au sol ou d'une surface de plancher supérieure à 20 m² ; changer la destination de locaux tout en modifiant la façade ou les structures porteuses ; réaliser des travaux sur une construction protégée ; etc.

Il existe un formulaire de PCMI pour une maison individuelle ou ses annexes, et un PC pour les autres constructions.

Le PCMI se dépose en 4 exemplaires et le **délai d'instruction est de 2 mois** sauf prolongation exceptionnelle.

Le PC se dépose en 4 exemplaires et le **délai d'instruction est de 3 mois** sauf prolongation exceptionnelle.

Le permis de construire modificatif : si vous souhaitez apporter des modifications mineures à un projet faisant l'objet d'un permis de construire en cours de validité.

Le Permis modificatif se dépose en 4 exemplaires et le **délai d'instruction est de 2 mois** sauf prolongation exceptionnelle.

Le transfert de permis : si vous souhaitez transférer votre permis, en cours de validité, à un tiers.

Le transfert de permis se dépose en 4 exemplaires et le **délai d'instruction est de 2 mois**.

Le permis d'aménager : il est nécessaire lorsqu'on souhaite :

- Réaliser certaines aires de stationnements ouvertes au public ; Aménager un terrain pour la pratique des sports ou loisirs motorisés ; Réaliser des affouillements et exhaussements du sol d'une hauteur supérieure à 2 mètres et d'une surface supérieure ou égale à 2 hectares ; Créer ou agrandir un parc résidentiel de loisirs ; Réaliser un lotissement qui a pour effet de créer plus de deux lots à construire lorsqu'il prévoit la création ou l'aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots destinés à être bâtis et propres au lotissement ou lorsqu'il a pour effet la création d'un lot situé dans un site classé ou dans un secteur sauvegardé.

Le permis d'aménager se dépose en 4 exemplaires et le **délai d'instruction est de 3 mois**.

Le permis de démolir : il est obligatoire pour tous travaux de démolition partielle ou totale. Le permis de démolir se dépose en 4 exemplaires et le **délai d'instruction est de 2 mois**.

La commune a deux zones ABF, ce sont des zones pour lesquelles l'architecte des Bâtiments de France doit donner son avis et/ou son accord.

L'instruction de ces documents d'urbanisme prend un mois de plus que le délai normal. Ce délai supplémentaire est obligatoire.

ÇA C'EST PASSE EN 2023 !

- ✚ Arbre de Noël
- ✚ Repas de la chasse le 2 avril
- ✚ Course de Vélos le 16 avril
- ✚ Repas des anciens le 18 juin
- ✚ Feu de la Saint-Jean le 24 juin
- ✚ Pot de départ à la retraite de Jean-François le 8 juillet
- ✚ Vide grenier le 14 juillet
- ✚ Cérémonie anciens combattants le 11 novembre
- ✚ Marché de Noël le 26 novembre.

Pour 2024, le Conseil Municipal a décidé de ne pas renouveler la journée des étrennes pour les enfants compte tenu du peu de participation

Voir les photos en fin de journal

Site Internet : Lien : <https://thenac24.fr/>

Petit rappel concernant notre site internet qui a été mis en place en 2021.

Les internautes peuvent y trouver des informations sur :

- La mairie et son actualité
- L'histoire de Thénac
- Les activités économiques, artisanales, touristiques et associatives
- Les bulletins municipaux
- Si vous souhaitez nous faire parvenir des informations susceptibles d'intéresser la commune, vous pouvez nous envoyer vos documents par e-mail à thenac.mairie@wanadoo.fr

Epicerie Associative AmMây

Cachée au fond d'une impasse, bordée par de beaux champs de vignes, l'épicerie associative AmMây continue son petit bout de chemin pour la deuxième année.

N'hésitez pas à nous rencontrer lors de nos 4 permanences hebdomadaires au 402, route des 4 vents. Vous trouverez un vaste choix de fruits et légumes des producteurs voisins ainsi que de nombreuses références de produits secs et de première nécessité.

Au plaisir de vous retrouver pour échanger ensemble de beaux moments dans notre local rustique mais chaleureux.

Ouverture: Lundi 14h-16h/Mercredi:16h30 - 18h30/Jeudi: 16h30 - 18h30/Samedi: 10h30 -13h

Cotisation : 40€/ans

LES ARTISANS DE LA COMMUNE

Maçonnerie : Olivier MOUTIER : 06.23.32.66.20

Agencement intérieur, salle de bain, cuisine, dépannage : Pascal MAURY : 06.85.96.35.84

Encadrement d'art : Christine DANIEL – www.latelierbleu-encadrement.fr . 06.06.42.46.41

Menuisier : Julien REY . 05.53.57.59.61

Entretien parcs et jardins : Christian DESPRAT . 05.53.24.94.19

Courtier en vins : Guillaume LAUNAY . 05.47.77.06.56

Claude CARRELAGE : Klaus PFLEGHAAR . 06.95.03.41.74

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES 2024

La Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte de 2015 fixe des objectifs ambitieux pour les structures en charge de la gestion des déchets. Pour le SMD3, les objectifs attendus sont Réduire de moitié les déchets enfouis entre 2010 et 2025, Augmenter le pourcentage de valorisation pour atteindre 65% en 2025, Agir sur les bio déchets

TGAP

L'augmentation de la TGAP - Taxe Générale des Activités Polluantes - se poursuit en 2023 avec une hausse de 11€ supplémentaire par rapport à 2022. Le montant s'élèvera à 51€ par tonne de déchets enfouis (40€ en 2022, 30€ en 2021). TGAP prévue en 2025 : 65€ par tonne



Voir implantations des PAVs en annexe.

Les points d'apports volontaires sont disposés sur les trajets du quotidien. Toutes les bornes du territoire sont à la disposition des usagers. En fonction des lieux d'implantation, elles peuvent être aériennes, semi-enterrées ou enterrées. Les bornes sont équipées d'une sonde remplissage permettant de déclencher la collecte et d'éviter ainsi les débordements. La collecte d'une borne est réalisée en moins de 2 minutes à l'aide d'un camion robotisé (film de la collecte).



Les étapes :

Étape 1) Appuyez sur le bouton gris

Étape 2) Identifiez-vous en plaquant votre carte pendant 3 secondes

Étape 3) Ouverture de la borne (son de déverrouillage)

Étape 4) Ouvrez la trappe et introduisez vos sacs (2X30 litres ou 1 x 50 litres)

Étape 5) Refermez complètement la trappe

Un service public accessible à tous

Au-delà de l'accessibilité améliorée aux bornes, il est indispensable que **chacun puisse accéder au service public des déchets**. Pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, il existe deux moyens de gérer ses déchets :
1^{er} cas : le foyer est accompagné par une aide à domicile dont l'employeur a signé **une convention avec le SMD3**, le SMD3 dote la personne à aider de sacs prépayés pour un volume équivalent au forfait d'ouvertures. **L'aide à domicile est équipée d'un badge spécial** qui lui permet de déposer les sacs prépayés sur n'importe quelle borne du département.
2^{ème} cas : le foyer n'est pas accompagné par une aide à domicile, mais tous les membres du foyer sont titulaires de la carte mobilité inclusion Dans ce cas, le SMD3 organise **une collecte au domicile** de ces foyers pour leur éviter d'avoir à se déplacer aux bornes. Le foyer doit s'acquitter du tarif de collecte en porte-à-porte qui est plus coûteux.

La grille tarifaire 2023 de la RI a été adoptée le 16 novembre 2022 et Applicable en 2025.

COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE								
Libre accès, 24h/24								
	Nombre de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6	7 et +
Part fixe	Nombre d'ouvertures forfaitaires d'une trappe de 60 L*/an	16	26	34	40	44	48	52
	Nombre de passages en déchèterie / an	26	26	26	26	26	26	26
	Abonnement annuel**	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €
	Forfait annuel d'ouvertures***	83,5 €	135,7 €	177,5 €	208,8 €	229,7 €	250,6 €	271,4 €
	Total part fixe annuelle (abonnement + forfait d'ouvertures)	192,5€	244,7€	286,5€	317,8€	338,7€	358,6€	380,4€
Part variable	Prix d'une ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 L*				5,22 €			
	Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie à partir du 27 ^{ème} passage				10 €			

Contacts SMD3

Service relations usagers 09 71 00 84 24 ou service.usagers@smd3.fr du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30

SMD3 - La Rampinsolle - 24 660 COULOUNIEIX-CHAMIER

Pour nous écrire : SMD3 - CS 80024 - 24 050 - PERIGUEUX CEDEX 9

Les "Amis de l'Eglise de Monbos" vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour 2024

L'association Les Amis de l'Eglise de Monbos a pour objet la préservation, le rayonnement et l'organisation de concerts dans cet édifice religieux, monument historique et joyau de l'art roman des XIème et XIIème siècles.

L'année écoulée a été une étape de transition dans la gouvernance de notre association, avec le remplacement de notre président Thomas Hettlage. Thomas s'est dépensé sans compter pendant plus de 8 ans avec son épouse Ulla, pour faire vivre l'association et entreprendre d'importants travaux de restauration de l'église, avec le soutien sans faille de la Mairie de Thénac et en étroite collaboration avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le conseil d'Administration, qui a élu en cours d'année Hubert Digne en tant que nouveau président, a la ferme intention de continuer et de renforcer son soutien et sa participation à la rénovation de l'église et à l'organisation d'événements, mais également à mieux faire connaître l'église de Monbos.

L'association a été cette année en mesure d'organiser deux concerts avec des artistes de talent : l'un de flute traversière, violon et guitare, l'autre de piano et contrebasse. Tous deux ont connu un grand succès, soutenus par un public nombreux.

Nous préparons trois concerts pour 2024, le premier de piano en juillet, le second de violon et un troisième probablement un quatuor vocal, bien sûr ouverts à tous. Nous espérons vous y voir nombreux. Profitant de cette fin d'année pour vous adresser nos meilleurs vœux aux habitants de Thénac, nous vous invitons à venir étoffer les effectifs de notre association, dont les ressources nécessaires à son action proviennent presque exclusivement des adhésions et des dons de ses membres.

Association Les Amis de l'Eglise de Monbos
monbos.aem3@gmail.com



En ce début d'année 2023, votre emblématique association « Le Foyer Rural » est devenue « Les Festifs de Thénac » avec un bureau renouvelé.

Cette équipe renforcée en 2022 a pu reconduire les manifestations habituelle : vide-grenier du 14 juillet, marché de Noël le 26 novembre et vous proposer une nouvelle à savoir le Feu de la Saint Jean à Puyguilhem ... magnifique soirée amicale et familiale.

Vous avez été encore très nombreux à nous apporter votre soutien. Quel plaisir de vous voir chiner, chercher un cadeau ou tout simplement déguster un verre, un repas, un sandwich en refaisant le monde entre voisins, amis ou parents.

Tout simplement MERCI, vous nous encouragez à poursuivre et à réfléchir à de nouvelles manifestations afin de vous apporter un peu de distraction ou tout simplement faire vivre notre village.

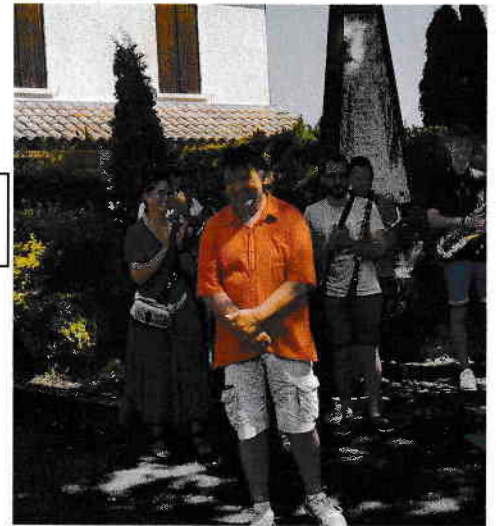
Réservez d'ores et déjà votre soirée du 4 mai 2024. N'hésitez pas à nous suivre sur notre page Facebook : Les Festifs de Thénac-24.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous adressons tous nos vœux de santé, bonheur et réussite pour l'année 2024.

La nouvelle équipe des Festifs.



Départ à la retraite de Jean-François



Feu de la Saint-Jean - Puyguilhem



Equipe de rameurs pour la course du Creyss'tival

Notre nouvel employé communal « Luc » avec le nouveau tracteur et quelques uns de ses premiers travaux



Rénovation logement communal

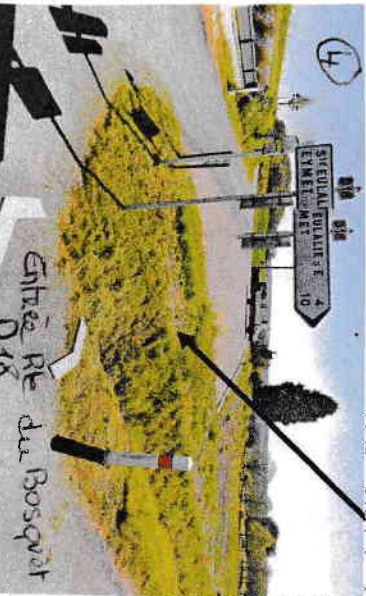
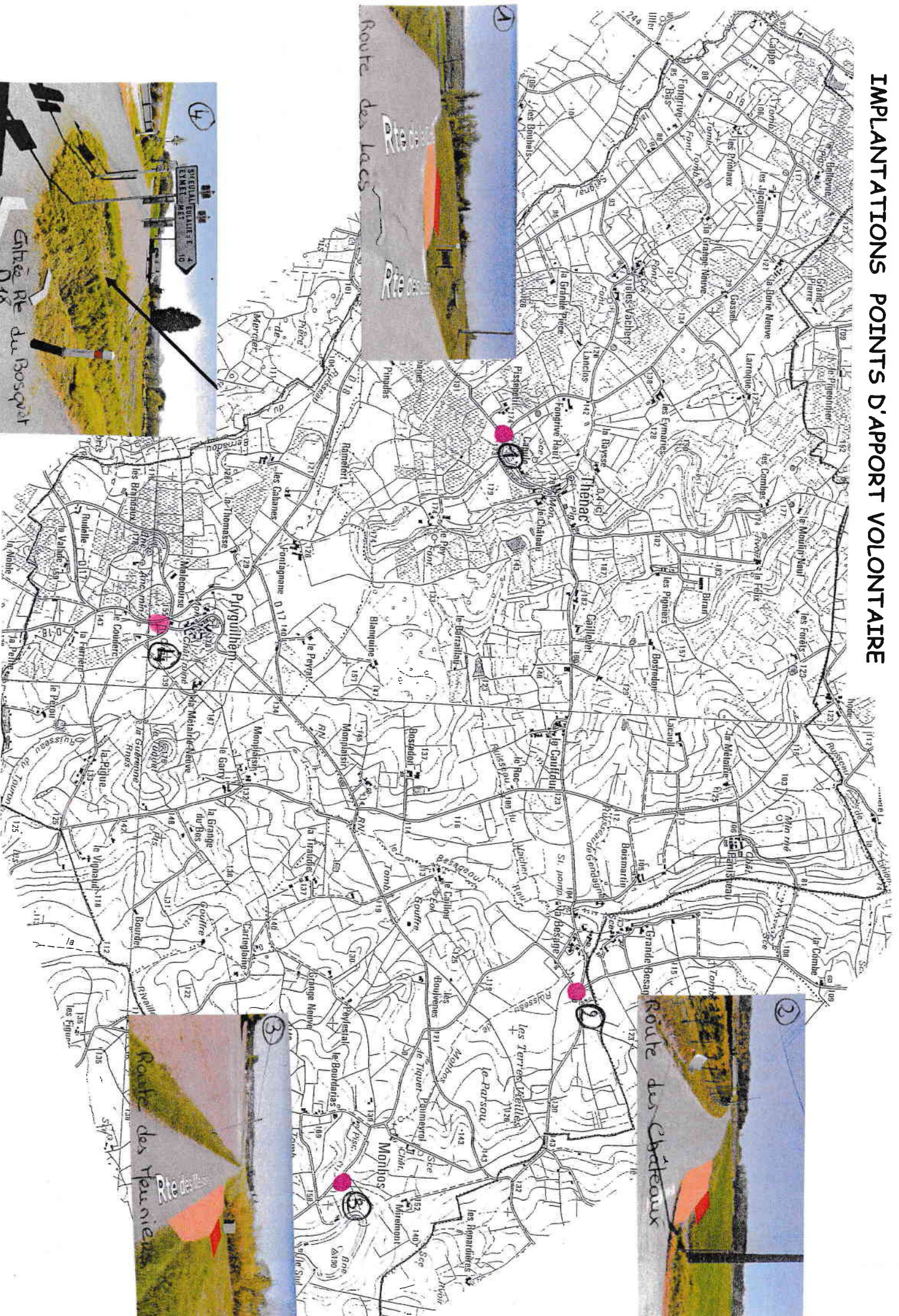


Parvis de l'église de Puyguilhem

Cérémonie du 11 novembre



IMPLANTATIONS POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



Bonjour, c'est l'épicier!

Pas le temps
de faire
les courses !

Besoin
d'un simple
dépannage ??

Isolé ?
Sans véhicule ?

INUTILE DE VOUS DÉPLACER

PRODUITS LOCAUX

FRUITS & LÉGUMES

ÉPICERIE GÉNÉRALE

CRÈMERIE
& FROMAGE

L'épicier vient à vous,
et se gare devant
votre porte !!!

La tournée du
mardi

- > St Front de Pradoux > Mussidan
- > Bourgnac > St Médard de Mussidan
- > Les Lèches > Bosset > Lunas > Fraisse
- > Ligueux > La Roquille
- > Riocaud > Margueron > Couture
- > Monestier > Thénac
- > Cunèges > Saussignac
- > Gardonne

VIANDE
& CHARCUTERIE

PAIN

Épicerie ambulante



Frédéric VIDOTTO
06 73 16 44 41